

Réunion du 07 février 2023

N° 3/2023

Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AC n°76-193-271-272.

M. le Maire expose à son Conseil municipal que Madame et Monsieur CORNILLE propose à la commune d'acquérir ce bien au prix de 100 000 €.

Le bien est cadastré section AC numéro 76-193-271-272, superficie de 615 m², situé au 7 rue du Général Gandil à Fontaine-Française.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée Section AC numéro 76-193-271-272, sise 7 rue du Général Gandil au prix de 100 000 €, hors frais de notaire,
- Maître Philippe DEBORDES sera chargé de réaliser l'acte, à la charge de la commune,
- Les crédits seront inscrits au budget 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié.

N° 4/2023

Honoraires de l'économiste MSIGB, en collaboration avec le maître d'œuvre ARCHITUDE.

L'économiste de la construction nous propose ses honoraires pour la réalisation du cahier des charges des lots travaux concernant le projet d'extension et rénovation de la salle polyvalente ainsi que l'analyse et la sélection des candidatures reçues sur le montant estimatif des travaux de 410 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les honoraires de l'économiste pour un montant de 8 000,00 € H.T,
 - Les crédits seront inscrits au budget communal 2023,
 - Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.
-

